

COMMUNIQUE DE PRESSE A L ATTENTION DES MEDIA (7 novembre 2007)

Nous Dominique et Sylvie, pour lesquels la Cour d'Appel de Paris a rendu une décision le 25 octobre dernier, et présidents fondateurs de l'association C.L.A.R.A (Comité de Soutien pour la Légalisation de la gestation pour Autrui et la Reproduction Assistée) qui comprend 800 membres et représente les couples infertiles, milite pour la défense des enfants nés par GPA (gestation pour autrui) et pour sa légalisation en France, nous souhaitons apporter deux rectificatifs aux nouvelles qui sont diffusées actuellement sur le net ou dans certains medias, et qui ont pu être influencés par un communiqué de l'AFP :

-
- Nous n'avons pas eu recours à une insémination artificielle mais bien à un transfert d'embryons issus d'ovules d'une tierce donneuse et des spermatozoïdes de Dominique. Ainsi, nos enfants ne sont pas issus des ovules de la femme qui les a portés. C'est toute la différence entre la technique médicale de reproduction assistée appelée « gestation pour autrui » à laquelle nous avons eu recours, et la pratique de la procréation pour autrui qui a donné lieu au vocable de « mère porteuse ».

-
- L'association Maia n'est pas habilitée à parler en notre nom et à notre place, celle-ci n'ayant pas par ailleurs souhaité faire partie de notre comité de soutien.

Selon les dispositions du droit de réponse, nous vous demandons donc d'apporter ces corrections à l'attention de vos lecteurs. Vous pouvez nous contacter sur notre site :

<http://claradoc.gpa.free.fr> ou nous écrire à notre adresse e-mail :
claradoc.gpa@free.fr

Sylvie et Dominique